



# Stupinigi

JARDIN HISTORIQUE

RÈGLEMENT DES MODALITÉS D'ACCÈS

Le présent règlement régit l'accès et la fréquentation du jardin historique de la Palazzina di Caccia di Stupinigi de manière sûre, afin de préserver la beauté et l'intégrité de son patrimoine végétal et animal.

Le comportement des visiteurs doit être conscient et respectueux de la valeur historique, culturelle, environnementale, faunistique et paysagère du jardin.

**Le jardin est normalement ouvert:**

Du 1er mars au 31 octobre, du mardi au vendredi, de 10h00 à 16h30, et le samedi, dimanche et jours fériés de 10h00 à 17h30.

FERMÉ du 1er novembre au 28 février.

Fermé le lundi.

L'Administration peut modifier les jours et horaires d'ouverture en cas de travaux d'entretien (ordinaires ou extraordinaires), d'événements publics ou privés, de travaux de réaménagement, de conditions météorologiques défavorables, de raisons d'ordre public ou de toute autre circonstance nécessitant des restrictions pour les visiteurs. Ces modifications seront communiquées par des moyens appropriés.

L'accès des mineurs de moins de 14 ans est autorisé uniquement s'ils sont accompagnés d'un parent, d'un membre de la famille ou d'un autre adulte autorisé.

Pour les groupes scolaires et les visites de groupe, l'accès est autorisé uniquement en présence des enseignants ou accompagnateurs responsables de la surveillance. Le personnel de sécurité est habilité à effectuer tout contrôle utile. Il est également obligatoire de présenter le billet d'entrée sur demande du personnel.

L'accès au jardin est autorisé sans aucun moyen de transport personnel, à l'exception de ceux utilisés par les personnes en situation de handicap.

Il est interdit d'introduire dans le jardin :

motos, bicyclettes, patins, trottinettes, skateboards, ballons, cerfs-volants et tout objet susceptible de perturber la tranquillité des animaux et la visite des autres visiteurs.

L'accès peut être autorisé uniquement aux véhicules de secours ou aux véhicules destinés aux opérations d'entretien ordinaire et extraordinaire du jardin et de ses infrastructures.



À l'intérieur du jardin historique, il est interdit de :

- Dégrader ou endommager les éléments architecturaux ou le mobilier du jardin
- Marcher sur les pelouses ou faire des pique-niques
- Cueillir des fleurs, grimper aux arbres ou s'accrocher aux branches
- Jeter des déchets en dehors des conteneurs prévus à cet effet
- Fumer ou adopter tout comportement pouvant provoquer un risque d'incendie
- Capturer ou déranger la faune
- Jouer au ballon, creuser des trous, jeter des pierres ou courir en dérangeant les autres visiteurs
- Faire du bruit ou utiliser des radios
- Introduire des drones ou appareils similaires
- Endommager le patrimoine architectural, les plantes et le mobilier du jardin. Il est également demandé de respecter les pelouses en utilisant les allées pour se déplacer
- Stationner sous les arbres en cas de vent fort ou d'orage

**Il est strictement interdit de franchir la barrière située au fond du jardin historique, car elle délimite une zone particulièrement dangereuse pour les animaux, les personnes et les biens en raison de la présence d'arbres anciens à risque de chute, de fossés et canaux à ciel ouvert, ainsi que de faune sauvage.**

En raison de la présence de faune sauvage, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est également obligatoire de ramasser les déjections et de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.

Le parcours présente des risques liés à un terrain irrégulier, des surfaces de marche non uniformes, des éléments en pierre (regards, trappes, etc.), ainsi que des marches usées ou rendues glissantes par la pluie ou l'humidité. Les grands arbres du jardin sont surveillés et contrôlés, mais un risque résiduel non éliminable demeure. Il est donc recommandé de faire preuve de la plus grande prudence.

Les photographies et prises de vue vidéo ne sont autorisées que pour un usage personnel. Toute autre production ou diffusion d'images ou de vidéos à caractère commercial ou rémunéré est soumise à une autorisation préalable de l'Administration.

La Fondazione Ordine Mauriziano décline toute responsabilité en cas de dommages aux personnes ou aux biens résultant de la violation du présent règlement.



Il est précisé que les espaces muséaux sont équipés d'un système de vidéosurveillance et d'enregistrement des images à des fins de contrôle des accès et d'éventuels actes illicites.

L'achat du billet implique implicitement la connaissance et l'acceptation du présent règlement de visite. Les contrevenants seront immédiatement expulsés du site.

L'Administration est déchargée de toute responsabilité en cas de dommages aux personnes ou aux biens causés par le non-respect du présent règlement.

### **Handicap moteur : modalités d'accès**

Les visiteurs ayant des difficultés motrices peuvent s'adresser directement à la billetterie avant de réserver leur visite du Jardin Historique, en indiquant la date et l'horaire souhaités. Le personnel fournira toutes les informations relatives aux conditions d'accessibilité et mettra, si nécessaire, à disposition l'un des trois véhicules électriques disponibles en rotation.

En cas d'indisponibilité du véhicule à la date et à l'heure choisies, un horaire alternatif sera proposé au visiteur.

L'utilisation des scooters électriques est gratuite pour les visiteurs qui en ont besoin, mais le véhicule est fourni sans conducteur et l'Administration décline toute responsabilité en cas d'utilisation imprudente ou de dommages causés à des tiers.

Étant donné que le nombre de véhicules est limité à 3 unités, la réservation doit être effectuée au moins 24 heures à l'avance afin de gérer au mieux leur rotation au bénéfice de tous.



